

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021

date de convocation:
25 juin 2021
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 15

votants: 17

L'an deux mille vi réuni Salle Dumain	ingt et un, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est le en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,
Etaient présents	M. DAGRON, Maire M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, M. DIDIER, M. DOMENECH, Adjoints, M. DUCAT, Mme GUIEBA, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, M. SOKPOLI, M. DELAPORTE, Mme DUFFO et M. CLEMENT
Absents excusés	Mme BECHIKHI, Mme THIBOT
Pouvoirs	Mme EMPIS pouvoir à M. DAGRON Mme DUCASTEL pouvoir à Mme GUIEBA
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. DUCAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces

2021/25 Fixation des tarifs des services périscolaires année scolaire 2021/2022

Sur présentation de Monsieur DUCAT, Conseiller Municipal Délégué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'examen par la Commission Scolaire,

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs des services et activités périscolaires avant la rentrée scolaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

* APPROUVE les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE

	Prix
Repas	4,66 €
Dégressivité 2ème enfant – 5%	4.43 €
Dégressivité 3 ^{ème} enfant et plus – 10%	4,19 €
Repas personnes extérieures	5,66 €
Repas spéciaux – P.A.I. (enfants allergiques)	1.00 €
Repas hors délai	6.00 €
Repas Adulte	4.14 €

GARDERIE

A THE RESERVE	Période	Prix
	Matin de 7h30 à 8h30	2,45 €
Maternelle	Soir de 16h30 à 18h00	3,27 €
	Forfait Matin + soir (18h)	3,87 €
	Matin de 7h30 à 8h30	2,45 €
Elémentaire	Soir de 16h30 à 18h00	2,45 €
	Forfait Matin + soir (18h)	3,87 €
Maternelle & Elémentaire	Soir de 18h00 à 18h30	1,23 €
Service	La journée	4 €
d'accueil exceptionnel	La ½ journée	2 €

NOTA: la dégressivité en fonction du nombre d'enfants s'applique sur l'ensemble des tarifs périscolaires (hors SMA).

Pour extrait conforme, Le Maire Régis DAGRON

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 6 juillet 2021 et de sa réception en Préfecture

Le Maire

Conseil Municipal du 02/07/2021 délibération 2021/25